PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du Préfet
Service interministériel de défense
et de protection civiles

Arrêté préfectoral n° SIDPC 2021-125 modifiant la liste des centres de vaccination contre la Covid-19

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 et L. 526-1 ;

VU la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la crise sanitaire ;

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU l'arrêté du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment son article 5 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet du Maine-et-Loire ;

VU l'avis du directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire ;

CONSIDERANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 ;

CONSIDERANT que les dossiers d'ouverture de centres de vaccination déposés par les villes de Angers, Baugé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou-Bleu sont complets et répondent aux critères d'un cahier des charges pré-défini ;

SUR PROPOSITION de la déléguée territoriale de Maine-et-Loire de l'agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire ;

ARRETE :

Article 1 : La vaccination contre la Covid-19 peut être assurée pendant toute la durée de la campagne de vaccination dans les centres cités en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire et est susceptible, dans les deux mois de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ; d'un recours hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur (Place Beauvau, 75008 Paris) ; d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 Nantes Cedex 01 ou via le site « https://citoyens.telerecours.fr »).

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° SIDPC 2021-117 du 18 octobre 2021 est abrogé.

Article 4 : Le Directeur de cabinet du Préfet, la Secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement d'Angers, le sous-préfet de l'arrondissement de Cholet, la sous-préfète de l'arrondissement de Saumur, la sous-préfète de l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu, la déléguée territoriale de Maine-et-Loire de l'Agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire, les maires des communes d'Angers, Baugé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Cholet, Saumur et Segré-en-Anjou-Bleu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 24 novembre 2021

Le Préfet

Pierre ORY

Annexe 1 : Liste des centres de vaccination contre la Covid-19

Etablissement	Adresse	Code postal	Commune
Salle de la Godeline	73 rue Plantagenêt	49000	ANGERS
Centre culturel René d'Anjou	Place Orgerie	49150	BAUGE-EN-ANJOU
Salle du Relais du Bois **jusqu'au 1er décembre 2021 inclus**	Avenue des Mauges	49600	BEAUPREAU-EN-MAUGES (LE PIN EN MAUGES)
Le Sporting Salle de la Prée **à partir du 6 décembre 2021**	Route de l'Hippodrome	49600	BEAUPREAU-EN-MAUGES
Parc des expositions La Meilleraie	2 avenue Marcel Prat	49300	CHOLET
L'île des enfants	1143 avenue François Mitterrand	49400	SAUMUR
Salle du Jardin public	Groupe Milon 10 rue Charles Guilleux	49500	SEGRE-EN-ANJOU-BLEU